

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 13 février 2017 à 18 h 30*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 13 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Absents : 5 Votants : 11

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Sandrine GINIER, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI

Absents excusés et représentés : Stéphane RODRIGUEZ par Patrick MEYERE

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1- Travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable : validation de l'étude d'impact pour la DETR**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 concernant les travaux d'amélioration sur la station d'épuration et sur le réseau d'eau potable. Il précise que le montant de ce projet exige d'y adjoindre une étude d'impact pluriannuel. Monsieur le maire présente cette étude d'impact qui démontre que la commune dispose des ressources suffisantes pour réaliser cette opération sans compromettre durablement son équilibre financier.

Le conseil municipal valide ce document à l'unanimité.

2- Tarifs du service eau et assainissement/engagement pour subvention du Département et de l'Agence de l'eau

Monsieur le maire rappelle les dossiers de demande d'aide financière présentés auprès du Département et de l'Agence de l'eau concernant le projet de travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable. Il précise que pour prétendre aux taux maximum applicables à ces opérations, il est nécessaire de s'engager à atteindre le seuil de 2,00 €/m³ à l'issue des quatre prochaines années.

Il rappelle que les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont subi une revalorisation depuis l'exercice 2016 et propose de poursuivre une augmentation progressive pour atteindre 2,00 €/m³ d'ici 2019

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de revalorisation des redevances de l'eau et de l'assainissement et s'engage à poursuivre l'augmentation des tarifs pour atteindre 2,00 €/m³ d'ici l'année 2019.

3- Acquisition de matériel informatique pour l'école du Prélong : demande de subvention (TDIL)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers la demande d'aide financière présentée au député de la circonscription au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de mobilier de classe et de matériel informatique pour l'école du Prélong. Il indique que cette opération a retenu l'attention du député qui a décidé d'octroyer à la commune une subvention pour "travaux divers d'intérêt local" (TDIL) au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 2 500 €.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le nouveau plan de financement présenté.

4- Forêt communale/programme d'actions pour 2017

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une partie de la forêt communale est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts. A ce titre, les services de l'ONF proposent chaque année un programme d'actions préconisé pour assurer une gestion durable du patrimoine forestier et conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements

de l'ONF. Pour l'exercice 2017, le montant des travaux proposés sur la route forestière du Défens est estimé à 1 010 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, estime satisfaisant l'état de la route forestière du Défens du fait de son entretien régulier depuis quelques années et reporte à une date ultérieure le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts.

5- Agence Technique Départementale/proposition d'adhésion

Monsieur le maire rappelle la création d'une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les collectivités de son territoire par une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante. Il désigne Jérôme FRANCOU, adjoint au maire, pour représenter la commune.

6- Déploiement du réseau départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques/convention de participation financière.

Monsieur le maire rappelle que la commune est intégrée dans le réseau départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le conseil municipal a accepté le principe de l'installation d'une borne de recharge sur le territoire communal et les modalités financières suivantes :

- investissement : participation à hauteur de 10 % du coût d'implantation de la borne, dans une limite de 1 250 €.

- fonctionnement : participation forfaitaire annuelle de 500 €.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune et le SDE.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention financière relative à la borne de recharge pour véhicule électrique installée par le SDE 04 sur le territoire de la commune.

7- Contrat de prestations d'analyses alimentaires/renouvellement

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de contrat de prestations de services pour l'année 2017 avec le laboratoire vétérinaire départemental en vue d'effectuer des prélèvements de surfaces à la cantine scolaire de l'école du Prélong. Le coût estimatif s'élève à 154.14 € HT pour l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de prestation qui lui est présenté.

8- Question relative au personnel : suppression de deux demi-postes d'adjoints techniques

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures) en date du 15 décembre 2016 résultant de la fusion de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (17,50 heures). Compte tenu de cette réorganisation des services, il est nécessaire de procéder à la suppression des deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet occupant la fonction d'agent d'entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires

9- Informations diverses

Monsieur le maire fait part des remerciements de l'association de la croix rouge pour l'attribution de la subvention 2016.

En réponse à la communauté de communes du Sisteronais Buëch, Patrick MASSOT et Joseph CLARES ont été désignés pour devenir membres potentiels de la commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur le maire a rappelé le rassemblement prévu devant la Poste jeudi 23 février à 11h00 pour le maintien des services publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 H 40.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 10 mars 2017

Le Maire
Patrick MASSOT

